

II Bilan du Pôle Insertion par l'Hébergement

II. 1 Présentation du Pôle, description des services et dispositifs

Le Pôle Insertion par l'Hébergement accompagne des adultes isolés ou/et des familles en situation de précarité sociale et de rupture de logement.

Dans le cadre de la dynamique associative de mutualisation des activités et des moyens, une équipe professionnelle pluridisciplinaire met en œuvre différentes activités complémentaires (accueil, hébergement-logement, santé, formation, travail, culture, citoyenneté..) visant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies en complémentarité avec des partenaires médico-sociaux, économiques et culturels

- **7 places en Hébergement d'Urgence**, à Guingamp, en 2015 : 2 studios de 2 lits chacun au sein du collectif C.H.R.S. et 2 chambres de 2 lits chacune au pôle de solidarité

Le seul critère est celui de la détresse sociale. L'accueil repose sur les principes **d'inconditionnalité** (sans discrimination ni sélection des publics accueillis) et **de continuité** (le séjour dure aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne ou à la famille, excepté si elle ne le souhaite pas ou si elle enfreint le règlement de fonctionnement)

- **2 places d'Hébergement de Stabilisation**, dans une maison (bail privé) sur la commune de Pabu

Offre d'une alternative d'hébergement, de durée moyenne, à haut seuil de tolérance et bas seuil d'exigences, pour des personnes très désocialisées – souvent à la rue depuis longtemps –

Avec un accompagnement social en continu, cet hébergement vise à permettre de se poser, de se ressourcer et de construire un projet d'insertion en direction des dispositifs de droit commun de l'insertion et du logement.

- **29 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « l'Horizon »**, sur les territoires de Guingamp (19 places) et de Paimpol (10 places), réparties en 2015 dans 19 logements conventionnés avec Guingamp Habitat, Côtes d'Armor Habitat et B.S.B – 10 en « regroupé » et 4 en « diffus » sur Guingamp – 5 en « diffus » sur Paimpol

Le C.H.R.S est un établissement médico-social, habilité à recevoir tout public relevant de l'aide sociale (Code de l'Action Sociale et des Familles) pour un séjour contractualisé d'une durée déterminée et renouvelable après évaluation avec les personnes.

Sa mission d'Insertion repose sur la prise en compte globale des personnes accueillies, leur place au cœur du dispositif, l'apprentissage ou le réapprentissage des actes de la vie quotidienne- en particulier la notion de « savoir habiter »

- **7 appartements dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire, sur les territoires de Guingamp (5) et de Paimpol (2)**

Dont deux (un sur chaque territoire) permettant l'accueil en Urgence de Femmes Victimes de Violences

L'A.L.T. est une étape contractualisée, dans un parcours d'Insertion. Il s'adresse à des ménages défavorisés, sans logement et particulièrement à ceux qui ne peuvent avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles de droit commun.

L'accueil en A.L.T. vise, à titre temporaire, à l'aide de ménages (avec ou sans mesure d'accompagnement)

pour accéder aux différents droits auxquels ils peuvent prétendre et pour préparer un projet de logement autonome

- **L'Accompagnement Vers et Dans le Logement**

Mise en œuvre depuis le deuxième semestre 2011, ces mesures ont pour objectif l'accompagnement social spécifique de ménages éloignés du logement ou en passe d'en être exclus

Elles s'inscrivent dans le cadre du S.I.A.O. pour contribuer à la fluidité des parcours hébergement – logement des personnes

Elles sont préconisées et validées en Commission Unique d'attribution, pour aider à résoudre des difficultés liées à :

- ✓ La recherche d'un logement
- ✓ L'accès à un logement
- ✓ Le maintien dans un logement

- **L'accompagnement Social Renforcé dans le Logement**

Mises en œuvre, de façon expérimentale, en 2013, ces mesures ont pour objectifs de prévenir les risques d'expulsions et de favoriser le maintien dans le logement. (Publics concernés par le PLALPD des Côtes d'Armor)

Il s'agit :

* d'un accompagnement social porté par un CHRS mais en dehors de sa propre structure.

* d'accompagner des ménages locataires de leur propre logement.

* d'actions territoriales, au sens où elles s'appuient sur les ressources du territoire en lien avec les réseaux associatifs et avec le droit commun notamment dans les domaines de la santé et de l'emploi.

L'objectif de l'accompagnateur social, missionné pour cette expérimentation, est d'accompagner le ménage pour le règlement de toutes les difficultés périphériques qu'il peut rencontrer et qui font obstacle à son insertion durable.

1- Accompagner des personnes sans abri, identifiées lors des évaluations S.I.A.O., pour leur permettre l'accès au logement, dans le cadre d'un accompagnement renforcé - type prestations C.H.R.S.

2- favoriser le maintien dans le logement des ménages en cours de procédure d'expulsion par les bailleurs sociaux

- Depuis février 2011, les admissions relèvent **du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation**. Le **S.I.A.O.** est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. Il doit veiller à la continuité de la prise en compte des personnes tout au long de leur parcours, favoriser la transition de l'Urgence vers l'Insertion et garantir une nécessaire fluidité vers le logement

- **La Maison de l'Argoat est structure relais du S.I.A.O.** Deux professionnels de l'équipe du Pôle Insertion par l'Hébergement sont missionnés pour rencontrer les personnes et co construire avec elles, dans le cadre d'entretiens d'évaluation sociale, une préconisation d'hébergement, de logement ou de les orienter vers la solution adaptée à leur situation.

Depuis 2013, l'organisation des rendez-vous et la gestion de l'activité structure Relais S.I.A.O. sont assurées par le Pôle Administratif de l'Association La Maison de l'Argoat

- **Le service "Du Côté des Femmes du Pays"**

Créé en décembre 2007, ce service centre son action sur toutes formes de violences faites aux femmes dans le cadre conjugal, sur les territoires du Pays de Guingamp et de la communauté de communes de Paimpol.

Sa finalité est d'améliorer les réponses apportées aux femmes victimes de violences et à leurs enfants par la mise en **réseau des partenaires** sur le territoire concerné et de développer des réponses nouvelles en fonction des besoins repérés (droits, intégrité physique, santé, insertion sociale et professionnelle, hébergement).

C'est un espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Il est situé dans les locaux du Pôle de Solidarité à Guingamp, est sécurisé et garantit l'anonymat.

Ce service fonctionne par le biais de permanences, mais également par des accompagnements physiques dans les démarches et des visites à domicile.

- **l'accueil des personnes accompagnées de leurs animaux de compagnie**

En 2006, confrontés à l'accroissement des demandes de personnes avec animaux de compagnie, les services du Pôle Hébergement et de l'Accueil de Jour, dans le cadre d'une démarche participative, ont formalisé un projet spécifique et une convention de partenariat avec un Cabinet Vétérinaire

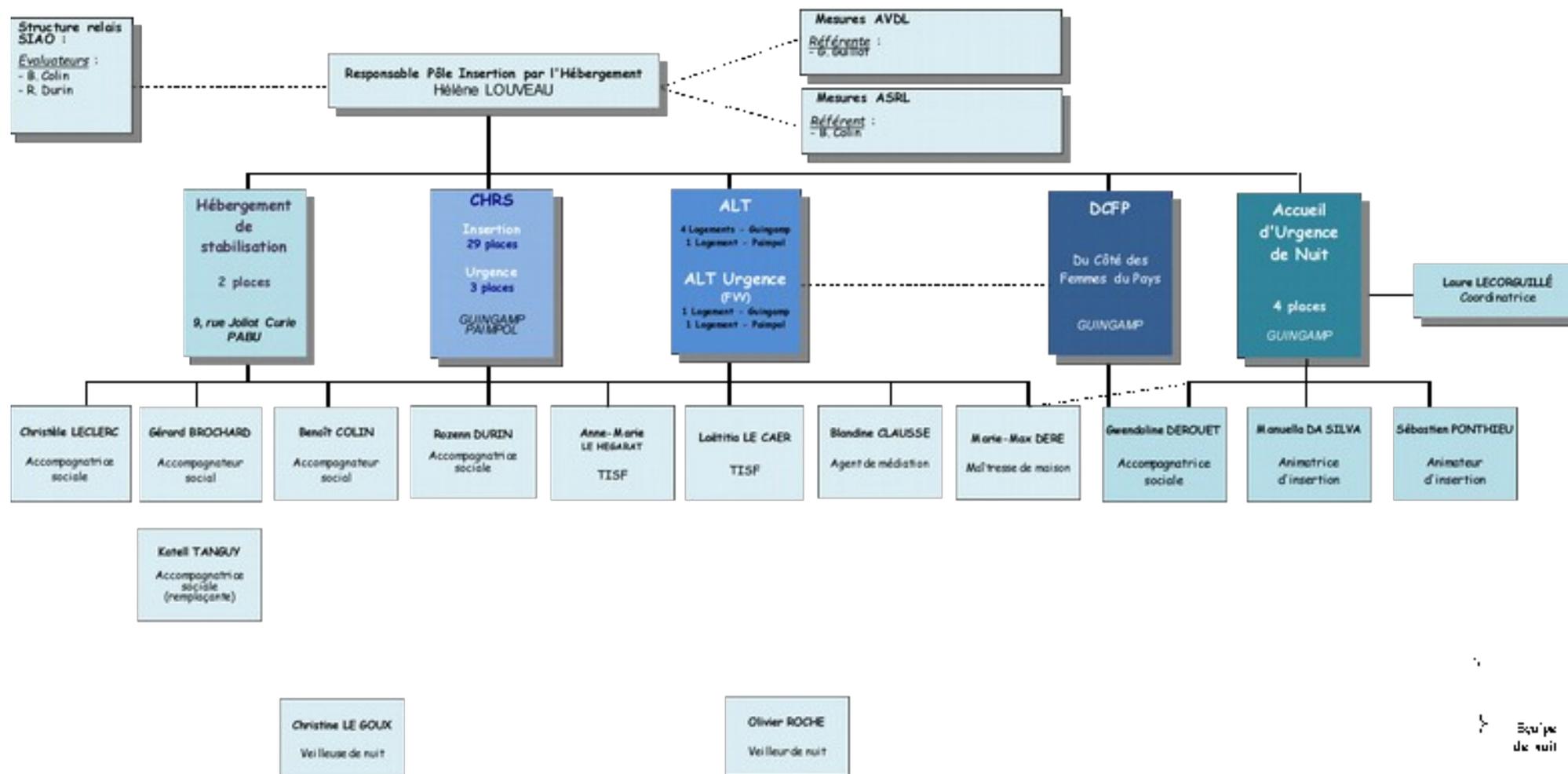
Les animaux, en particulier les chiens occupent une place importante dans la vie quotidienne des personnes – posséder un animal relève de l'expression de soi et correspond à un mode de vie. Cela peut être un substitut affectif, qui comble ou pallie le vide existant du fait de l'isolement relationnel.

La prise en compte de la relation des personnes avec leur animal est une marque de respect de leur identité, permettant de les responsabiliser et d'aborder avec elles divers thèmes : santé, éducation, respect des autres, citoyenneté. L'animal peut être un levier permettant de mobiliser les personnes accompagnées

Depuis 2006, afin d'éviter la rupture du lien établi entre une personne et son animal, les personnes accompagnées d'un animal familier sont accueillies et hébergées, hormis les chiens de catégorie 1. Pour les chiens de catégorie 2, un extrait de casier judiciaire vierge doit être fourni.

II.1.2 organisation du Pôle

ORGANIGRAMME PÔLE HÉBERGEMENT ASSOCIATION MAISON DE L'ARGOAT GUINGAMP / PAIMPOL



II.4 Le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale

II.4.1 Rappel des objectifs et missions définis dans le projet de service et dans le CPOM

Le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale accueille et héberge des personnes adultes ou familles en détresse sociale, qui connaissent de graves difficultés, économiques, de logement, familiales, de santé et professionnelles, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale

Il vise à :

- ✓ Permettre d'avoir un toit, un logement, d'être en sécurité, de retrouver son identité et un certain bien être.
- ✓ Permettre aux personnes en situation d'exclusion d'avoir effectivement accès en tant que citoyen à l'ensemble de leurs droits : droits liés à des devoirs de façon symétrique.
- ✓ Préserver ou renforcer des liens de socialisation.
- ✓ Soutenir une dynamique de changement.
- ✓ Permettre aux personnes de diversifier leurs ressources propres et la possibilité de construction de leur projet de vie.

Le projet de service met en place les dispositifs d'action pour la mise en œuvre de la citoyenneté en lien avec les partenaires, l'organisation de la vie quotidienne, l'information, l'expression et la participation des personnes accompagnées.

Il repose sur des principes éthiques :

- ✓ Une démarche volontaire,
- ✓ Une relation basée sur l'échange et la confiance des relations entre les sujets, sans préjugés ni a priori.
- ✓ Une recherche de coopération, de réciprocité.
- ✓ L'engagement : passage de relais permettant la poursuite de la dynamique engagée, l'utilisateur reste pleinement acteur de son parcours d'insertion.
- ✓ L'action s'inscrit dans son parcours de vie, et est une étape délimitée dans le temps.
- ✓ Favoriser l'expression d'un libre arbitre pour la construction d'un projet de vie ou simplement la saisie d'opportunité.
- ✓ Etre à égalité en tant qu'êtres humains mais dans des rôles sociaux différents et des fonctions sociales différentes.

Extraits d'objectifs du CPOM :

- ✓ Accompagner vers l'autonomie en prenant en compte la personne dans toutes ses dimensions
- ✓ Améliorer la prise en compte des usagers
- ✓ Assurer les conditions du confort ordinaire
- ✓ Garantir la sécurité et la protection des personnes
- ✓ Soutenir la gestion de la vie quotidienne
- ✓ Accompagner au vivre ensemble
- ✓ Veiller au respect du principe de continuité / Eviter les ruptures de prise en charge
- ✓ Adopter une démarche « écoresponsable » à la fois des usagers et des professionnels
- ✓ Optimiser au mieux l'espace par le partage des locaux entre les services
- ✓ Expérimenter le maintien ou l'accès au « logement d'abord » en s'appuyant sur les modalités d'accompagnement du CHRS dans le cadre des hébergements éclatés

II.4.2 Insérer le descriptif du parc hébergement/logement

Pôle Insertion par l'Hébergement

ACCUEIL URGENCE 7 places

Guingamp
7 rue aux chèvres

3 places en co hébergement
Structure collective

2 Studios pour 2
Équipés de micro ondes et réfrigérateur

Studio n°7 (accueil de femmes)
Studio Gauche (accueil d'hommes)

Guingamp
Pôle de Solidarité

4 places en co hébergement
2 chambres pour 2

A.L.T.

Guingamp : 2 T1

2 T4

Paimpol : 1 T1

Stabilisation 2009
2 places Maison T3
Commune de Pabu

ACCUEIL INSERTION

Guingamp
7 rue aux chèvres

Structure collective

6 places en studios individuels
(Équipés de micro ondes et réfrigérateur)

1 à 2 places Studio Droit
(Équipé d'une kitchenette)

En structure semi collective
GUINGAMP

9 rue aux chèvres

En studios individuels
(Équipés d'une kitchenette)

Studio A: 1 à 2 places

Studio B: 1 à 2 places

Studio C: 1 à 2 places

Soit une capacité de 10 à 14 personnes
En structure collective

DU COTE DES FEMMES DU PAYS

2 A.L.T. URGENCE

GUINGAMP 1 Studio structure Collective

PAIMPOL 1 T3

Accueil INSERTION Structure "éclatée" GUINGAMP

Par Convention avec Guingamp Habitat

* 2 T1 Bis : 2 à 4 places
1 à 2 personnes par logement
* 2 T4 : 6 à 8 places
3 à 4 personnes par logement

PAIMPOL

Par Convention avec
Côtes d'Armor Habitat depuis 2003

* 2 T1 Bis : 2 à 4 places
* 1 T2 : 2 places
* 1 T3 : 3 places

Par Convention avec B.S.B depuis 2015
* 1 T3 : 3 places

Une permanence d'accueil
Au Centre Henri Dunant - Paimpol

Soit une capacité de 18 à 24 personnes
En structure « éclatée »

6 Lits Halte Soins Santé

2010

II.4.3 les admissions en 2015

- Caractéristiques des personnes admises en 2015 (20 adultes)

	2013	2014	2015
Ménages	19	17	20
Nombre de Personnes	32	21	27

- ✓ En 2015, nous avons accueilli **20 ménages** – correspondant à **27 personnes**
- ✓ La tendance de ces dernières années s'inverse
- ✓ en tenant compte des 28 résidents présents au 31/12/2014, l'équipe du C.H.R.S. a accompagné **55 personnes** en 2015 (53 en 2014)

- . Raison de la demande

	2013		2014		2015		%
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Absence de logement	3	14 %	5	67 %	8	40 %	55%
Absence logement + sans ressources	4	18 %	5		2	10 %	
Logement insalubre			2				
Expulsion	2	9 %			1	5 %	
Sortie d'incarcération	1	4 %	1	5,5 %	1	5 %	
Errance	2	9 %			3	15 %	
Parcours insertion AMA	3	14 %	1	5,5%	1	5 %	
Demandeur d'asile	2	9 %					
Femmes victimes de violences	1	4 %	1	11 %			10%
Rupture familiale	2	9 %	1		2	10 %	
Sortie d'hospitalisation	2	9 %	2	11 %	1	5 %	
Sédentarisation					1	5 %	
TOTAL	22		18		20		

Toutes les demandes émanent de personnes qui ont une problématique d'absence de logement, mais pour certaines, la raison principale est liée à une problématique de rupture :

- ✓ dans la sphère familiale pour 10% (11% en 2014)
- ✓ aux sorties d'institutions pour 10% (16,5% en 2014)
- ✓ nous avons également assuré la continuité du parcours d'insertion d'un jeune accueilli au C.H.R.S. Urgence depuis 9 mois
- ✓ et ré accueilli une femme de la communauté des gens du Voyage souhaitant se sédentariser

- Origine de l'orientation

	2013		2014		2015			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
MDD GGP	2	14 %	2	11 %	3	15 %		
MDD PPL	1							
Autre MDD	3							
CCAS GGP	1							
Autres CCAS								
CLL	1							
Accueil de jour AMA					1	5 %		
CHRS AMA	2		6	33 %	1	5 %		
Autres CHRS	1							
115	2							
SIAO								
Service d'hébergement d'urgence	2							
CADA	2							
LHSS AMA	1		3	16 %	2	10%		
C.H - CHS -	2	18 %	1	6 %			1	5 %
CMP - CSAPA - EMPP	1							
SPIP	1	5 %	1	6 %	2	10 %	10 %	
TOTAL	22		18		20			

- ✓ Toutes les admissions font suite à une décision de la Commission Unique d'Attribution du S.I.A.O., toutes fois nous enregistrons les données indiquant l'origine source de l'orientation, sachant que pour certains résidents les orientations peuvent émaner de plusieurs partenaires

Par exemple l'équipe des L.H.S.S. soutenait la demande d'admission d'un homme préalablement orienté par un CCAS du Département

- ✓ Les orientations par le SPIP correspondent à un homme sortant d'incarcération et un jeune suivi en P.J.J

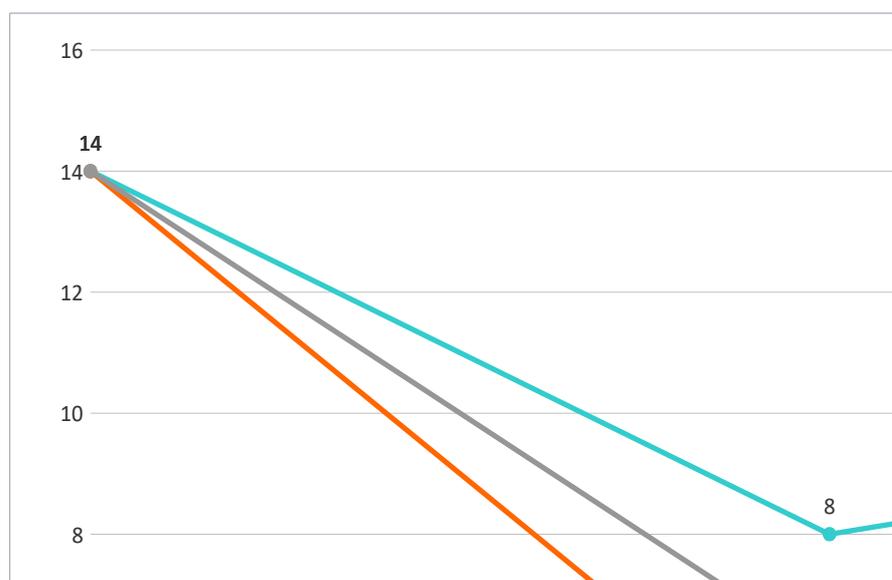
II.4.4 sociologie des personnes accueillies

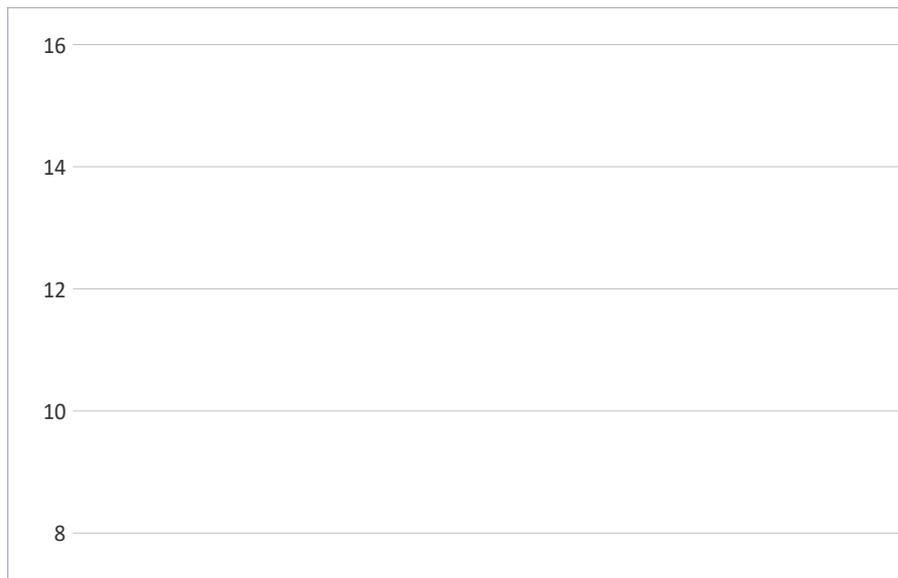
- typologie

	2013	2014	2015	%
Ménages	19	17	20	
Hommes	14	14	14	52%
Femmes	8	4	6	22%
Enfants	10**	3	7 **	26%
Nombre de personnes	32	21	27	
<i>dont</i>				/20 adultes
Couple	1	1	2	10%
familles	2	/	/	
Familles mono parentales	4	2	3	15%
Personnes isolées	12	14	15	75%

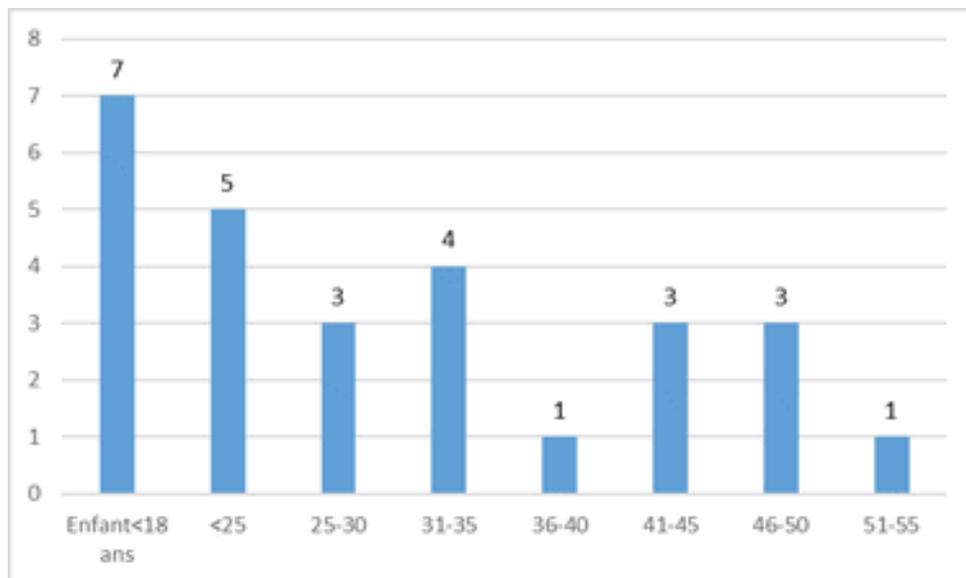
** dont une naissance

- ✓ Comme les années précédentes, le public accueilli au C.H.R.S. est majoritairement masculin **75%** des adultes accueillis (78% en 2014)
- ✓ les personnes isolées représentent **75%** des résidents, ce qui peut être mis en lien également avec la configuration de nos modalités d'hébergement et le choix de maintenir un C.H.R.S « collectif »
- ✓ Les familles mono parentales représentent **15%** des adultes accueillis
- ✓ A noter qu'à son admission, l'un des couples attendait un enfant
- ✓ Les enfants accueillis avec leurs parents représentent plus du quart des admissions





- **Ages**



- ✓ Les moins de 25 ans représentent **25%** des adultes accueillis (50% en 2014) et **36%** des adultes accompagnés en 2015

*Les jeunes sont dans des situations les plus précaires
Ils s'exposent plus aux risques sanitaires et sociaux*

- ✓ **Pour 60%**, les adultes sont âgés de moins de 35 ans

- **Situation au regard du logement / hébergement**

- ✓ 7 adultes sont hébergés par des tiers/famille
- ✓ et 20 sont Sans Domicile Stable dont 2 personnes en tente, 1 en caravane, 2 en squat, 3 en L.H.S.S., 2 en Abri de nuit Urgence, 1 sortant de structure Hospitalière spécialisée et 2 sortant d'incarcération

Sans domicile, les personnes sont confrontées à des formes de violences physiques et/ou psychiques qui diminuent l'estime de soi et renforcent l'apparition de troubles psychiques

- **Origine géographique**

	2013		2014		2015	
	%		%		%	
Guingamp	32 %	77 %	22 %	84 %	40 %	85 %
Paimpol	9 %		11 %			
Saint-Brieuc	9 %		22 %			
Lannion	9 %					
Dinan						
Lamballe						
Rostrenen						
Côtes d'Armor	18 %		29 %			
Région	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Autres régions		5 %		5 %		
France						
DOM TOM	5 %		5 %			
UE	4 %	13 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Hors UE	9 %				5 %	5 %

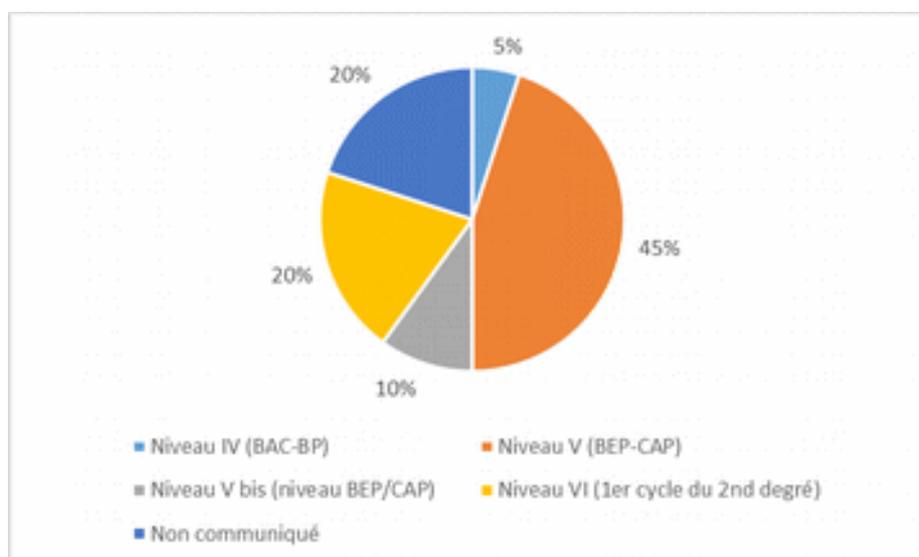
- ✓ Le pourcentage des admissions de personnes résidant sur les territoires d'intervention de l'Association est en progression – **50% en 2015** pour 33% en 2014
- ✓ La « délocalisation » des personnes (35% du département) peut générer une perte de repères et un ralentissement de la dynamique d'insertion
- ✓ C'est ainsi que de façon concertée, nous avons mis fin au séjour d'un homme. Il n'occupait pas l'hébergement mis à disposition, toutes ses démarches d'insertion étant amorcées sur le territoire de Saint Brieuc

- **Ressources**

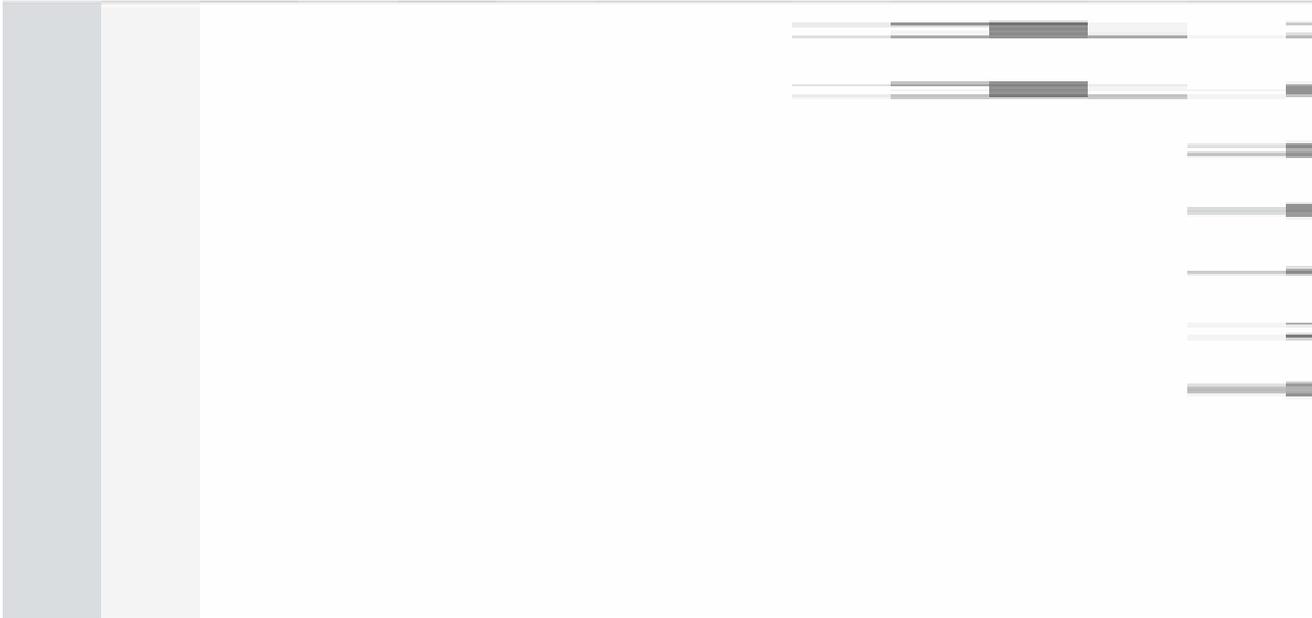
	2013		2014		2015	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Pension d'invalidité					1	5 %
Indemnités journalières	1	5%				
ATA						
ASS					2	10 %
Salaire	1	5%	1	5,5 %		
AAH	1	5%			3	15 %
RSA	11	50 %	7	39 %	8	40 %
Sans ressources	8	35 %	9	50 %	6	25 %
Retraite			1	5,5 %		
TOTAL	22	100 %	18	100 %	20	100 %

- ✓ Le pourcentage des personnes sans ressources correspond à des admissions de jeunes de moins de 25 ans, à un homme de nationalité Roumaine et à un homme en rupture de droits
- ✓ A noter qu'un jeune admis en fin d'année bénéficiait d'Allocations pour Jeune Majeur mais son versement a été interrompu après un mois de séjour au C.H.R.S.

- **Niveau scolaire et situation par rapport à l'emploi**



- ✓ Le niveau scolaire des personnes admises en 2015 correspond à celui de 2014. Soit 55% de personnes de niveaux IV et V
- ✓ En 2015, 3 résidents ont été inscrits aux ateliers de remise à niveau « compétences clés »

- 
- ✓ Soit 80% des adultes sans expérience professionnelle ou éloignés de l'emploi

II.4.5 le travail d'accompagnement effectué

Compte tenu des 28 personnes présentes au 31 décembre 2014, nous avons accompagné 55 personnes en 2015 (53 en 2014)

⇒ **Les priorités d'actions :**

- accueillir et sécuriser
- aider à l'ouverture des droits
- favoriser le retour l'autonomie
- Accompagner vers le logement en développant les capacités des personnes au "savoir habiter"
- Préparer la fin du séjour

⇒ **Les freins repérés**

- Le cumul des difficultés de santé (addictions, pathologies psychiatriques) de savoir-faire, de savoir être
- L'absence de formation
- Les parcours de désinsertion et leurs conséquences en termes de gestion, de citoyenneté...
- Les spécificités culturelles

⇒ **Les leviers**

- La prise en compte individuelle des personnes et de leurs problématiques
- La contractualisation des accompagnements
- La mutualisation des compétences en interne et le partenariat externe
- Les actions ciblées en termes de santé, de vie quotidienne, de gestion, d'insertion professionnelle, d'accès aux loisirs et à la culture

⇒ **Les modalités d'interventions des professionnels pour développer la capacité à gérer et**

à se projeter

- la vie quotidienne
- La gestion des dossiers administratifs
- la capacité à être citoyen

par le biais d'une démarche participative, d'accompagnement individuel personnalisé et d'actions collectives

⇒ Toutes les personnes adultes accueillies dans le cadre de la procédure d'insertion, ont été orientées vers des professionnels de santé,

dont le Point Santé, les urgences des Centres Hospitaliers, les CSAPA, la permanence mensuelle au Point Santé du C.A.A.R.U.D, les C.M.P., l'Equipe Mobile de Précarité en Psychiatrie....

⇒ Comme indiqué dans le règlement de fonctionnement, tous les nouveaux résidents du territoire de Guingamp sont invités à rencontrer les professionnels du Point Santé

Ce travail d'orientation est facilité par la mise en place de deux permanences hebdomadaires, en fin de journée, par l'Infirmière des Lits Halte Soins Santé et par une présence hebdomadaire de l'Equipe Mobile de Précarité en Psychiatrie

⇒ Pendant leur séjour, les résidents sont accompagnés pour la régularisation de leur situation administrative. L'inscription au Pôle emploi n'est pas systématique et doit être mise en lien avec les capacités des personnes à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle. La nécessité de réapprendre les rythmes et gestes du travail se cumule à la complexité des freins à l'emploi (santé, absence de mobilité, absence d'autorisation administrative, absence de formation....)

Dans le cadre de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé, **18** résidents ont participé à l'Atelier d'Adaptation à la Vie Active. (17 en 2014) (14 en 2013)

Ce service de la maison de l'Argoat est un moyen en interne pour la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé. Il permet aux résidents du C.H.R.S. de reprendre un rythme de vie et d'activité, de bénéficier d'une évaluation de leurs capacités, de s'inscrire dans une autre dynamique relationnelle et, pour certains, de se projeter dans un parcours professionnel.

Un autre service de l'Association vient en soutien du travail d'accompagnement réalisé par les accompagnateurs sociaux du C.H.R.S. il s'agit de l'action de remobilisation « Dynamo » en 2015, un résident a participé à une session, renouvelée les premiers mois de 2016

II.4.6. la durée moyenne de séjour

En 2015, 28 personnes ont quitté le C.H.R.S

Dont 22 adultes et 6 enfants



- **La durée moyenne de séjour pour l'ensemble des personnes est de 365 jours, soit 1 an**

(409 jours soit presque 14 mois en 2014)

Mais le tableau suivant- sur les durées de séjour des adultes- nuance ce taux, car nous constatons le besoin d'inscrire les séjours dans la durée, compte tenu de la complexité des situations :

Durée de séjour	Nombre de séjours
séjours supérieurs à 24 mois	1
séjours supérieurs à 18 mois	6
séjours de 12 à 17 mois	6
séjours supérieurs ou égaux à 6 mois	3
séjours de 4 mois	2
séjours de 2 mois	1
Séjours de plus de 1 mois	1
Séjour de moins de 1 mois	2

- ✓ **La durée de 16 séjours est supérieure à 6 mois dont 13 de plus d'un an et 7 de plus de 18 mois**

- ✓ La durée moyenne de séjour est minorée par 4 départs rapides :

- 1 homme souhaitant poursuivre les démarches d'insertion débutées sur un autre territoire (24 jours)

- 1 jeune homme, déstabilisé par une problématique santé complexe, en inadéquation avec le cadre posé (32 jours)
- 1 jeune femme, par décision de judiciaire, suite à des actes de délinquance posés sur le territoire de Guingamp (54 jours)
- 1 homme, d'origine Roumaine, admis dans le cadre d'un regroupement familial qui a quitté la structure, sans concertation, ni communiquer sa destination (24 jours)

- **Le taux d'occupation est en forte régression : 87 % en 2015** (103 % en 2014 et 94 % en 2013)

Il peut s'expliquer par le délai de carence lié aux attributions par le SIAO, entre départs et admissions mais également par une certaine inadéquation de notre parc hébergement avec les compositions des ménages. Par exemple : 6 mois d'occupation d'un T4 par 2 personnes.

II.4.7.situation des personnes à l'admission et au départ

- Situation des 22 adultes au regard des ressources

	2013		2014		2015	
	A l'admission	A la sortie	A l'admission	A la sortie	A l'admission	A la sortie
RSA	3	3	6	7	8	6
RSA couple	2		2	2		
AAH	3	4				2
AAH + Salaire		1				
ARE	1	3				1
ASS			1	1		
Indemnités journalières	1					
Pension d'invalidité	1	1				
CIVIS						2
Retraite						1
Sans ressources	5	3	7	4	14	8
Salaire CDI	1			1		
Salaire CDD		2	2	3		2
TOTAL	17		18		22	

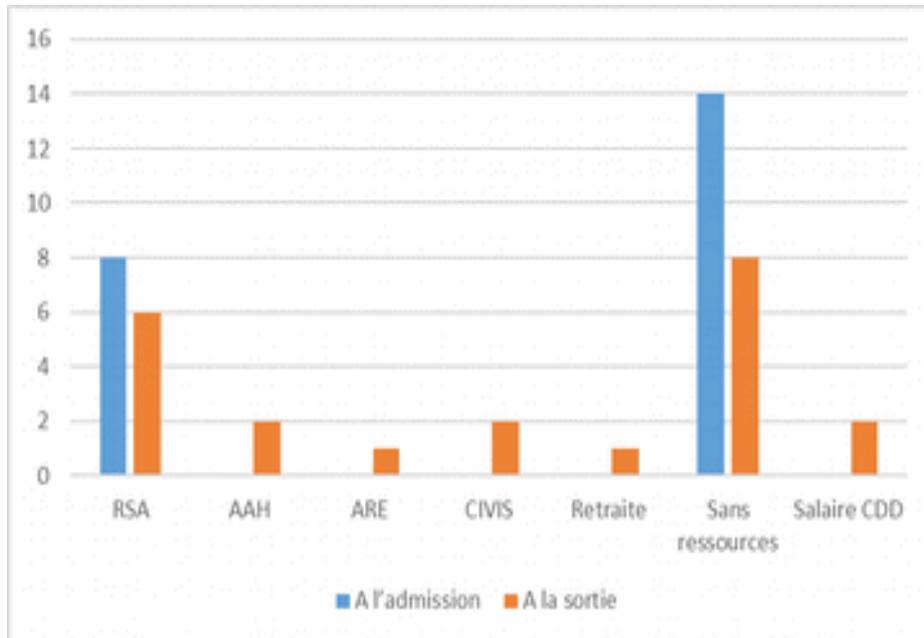
- ✓ L'accompagnement C.H.R.S. a permis

1. l'ouverture de droits liés à l'insertion professionnelle

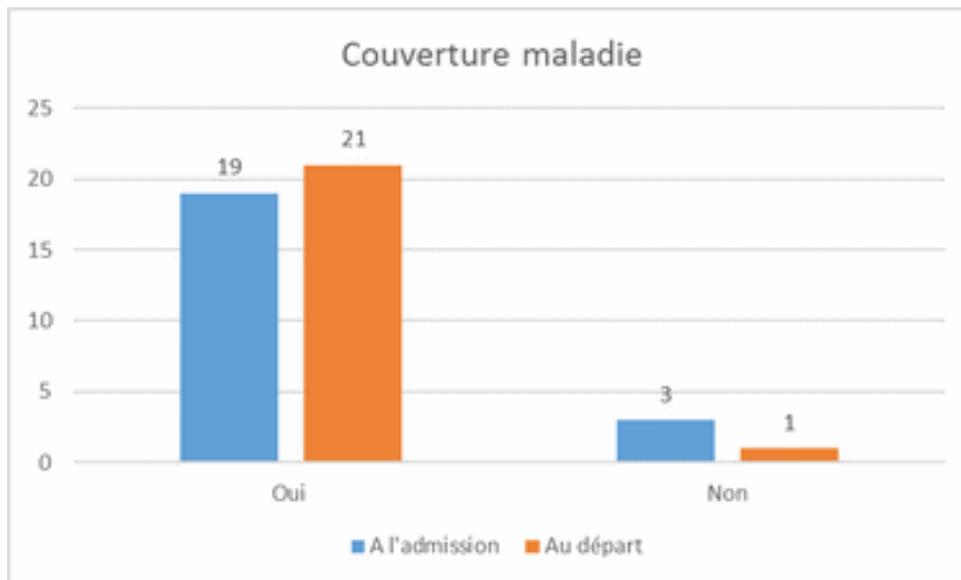
- ✓ 2 salariés dont 1 en Intérim et l'autre en Chantier d'Insertion, 1 la régularisation d'un dossier Pôle Emploi, 2 jeunes accompagnés par la Mission Locale ont bénéficié du CIVIS dans l'attente d'une entrée en formation
- ✓ 1 personne a été accompagnée dans le cadre de l'ouverture de droits à la retraite

2. La reconnaissance d'un droit à ressources liés à la santé : AAH pour 2 personnes

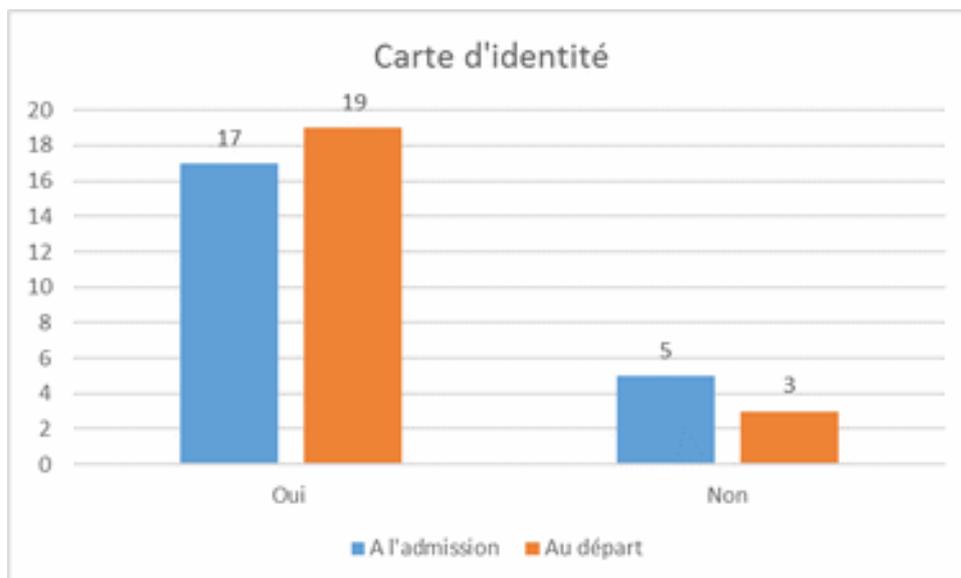
⇒ Les 8 personnes sans ressources à leur départ sont 5 jeunes de moins de 25 ans et 3 personnes de nationalités étrangères



- Situation au regard de l'ouverture des droits (couverture maladie/carte d'identité)



- ✓ 1 seul résident n'avait pas de couverture maladie à son départ, en raison de la brièveté de son séjour et de sa nationalité

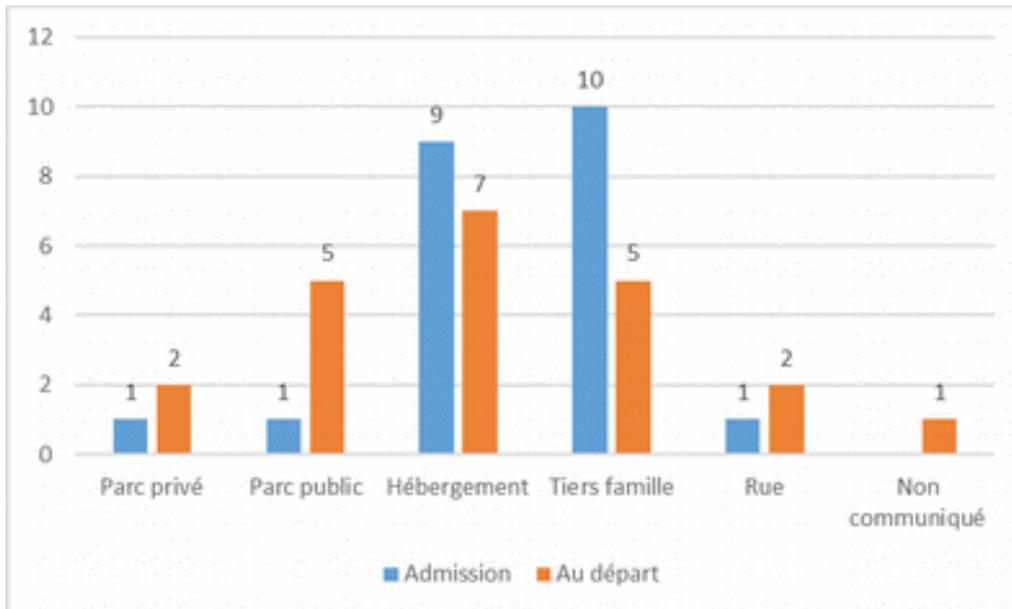


- ✓ A leur départ, tous les adultes sont titulaires de la carte nationale d'identité, exepnés les 3 personnes de nationalités étrangères – en possession de papiers officiels de leur pays d'origine

- Situation au regard de l'hébergement/logement

		2013		2014		2015	
		Admiss°	au départ	Admiss°	au départ	Admiss°	Au départ
LOGEMENT	Parc privé	2	5	1	4	1	2
	Parc public	3	7		4	1	5
	dont Pension de Famille		2				
HEBERGEMENT	Tiers/Famille	5	2	6	6	10	5
	Sans domicile	7	3		1	9	7
	SIAO Urgence	1	1 AMA	5		4	3
	CADA					2	
	Autres CHRS	2					
	Places de stabilisation AMA			1		1	
	Logement en ALT			1 Urgence	1		
	CH - CHS	1		1			
	LHSS AMA	1	1	1			1
	Foyer ASE	1					
	FJT						2
	Structure adaptée handicap						1
	Structure pénitentiaire	1				2	
Rue						1	2
Décès					1		
Non communiqué							1
TOTAL		17 ménages		16 ménages		22 adultes	

- ✓ 32% des adultes ont accédé à un logement, dont 23% dans le parc public
 - ❖ 2 jeunes, en couple, accompagnés par la Mission Locale ont intégré le F.J.T. de Guingamp
 - ❖ Une orientation positive pour la santé d'un homme cumulant des problématiques psychiatriques et d'addiction. La proximité du service L.H.S.S et la mutualisation des équipes facilitent ces décisions concertées avec la personne.
- ✓ 3 personnes ont été dans l'obligation d'intégrer le dispositif du SIAO Urgence
 - ❖ 1 jeune femme, par décision de judiciaire, suite à des actes de délinquance posés sur le territoire de Guingamp
 - ❖ Un couple, avec enfants, de nationalité Georgienne, accueillis en 2013 à leur sortie du CADA, et pour lesquels nous avons eu, par la DDCS, l'obligation de mettre fin à leur séjour



II.4.8. les faits marquants au sein du service

- ✓ L'exclusion de deux jeunes résidents au mois de juillet 2015, dans un climat de grande violence, qui nous amène à réfléchir en 2016 à un partenariat conventionné avec le SPIP et la Gendarmerie
- ✓ La poursuite des actions collectives pour le « bien vivre ensemble » renforcées par des ateliers spécifiques (Informatique) et par l'organisation de sorties régulières (cf bilan annexé)
- ✓ Les actions de prévention santé avec le CAARUD
- ✓ Les actions éco citoyennes (prévention de l'environnement (tri sélectif)
- ✓ L'implication des personnes accueillies ainsi que de professionnelles (temps dédié) pour la participation aux commissions FNARS, au CCRPA et à l'évaluation du SIAO
- ✓ La poursuite des temps mensuels d'analyse de pratique
- ✓ Les formations des professionnels sur les droits des usagers et sur la bientraitance

II.4.9. les principales difficultés rencontrées en 2015

Les problématiques santé en tant que freins à l'insertion

- * les problématiques d'addiction sont en augmentation et ne concernent plus seulement la dépendance à l'alcool, au tabac et aux médicaments. Nous accompagnons des personnes qui souffrent d'addictions aux drogues illicites, aux jeux, à l'informatique...les conséquences sur le plan humain et social sont nombreuses : troubles du comportement, dégradation de l'estime de soi, des difficultés à s'adapter aux règles vie en collectivité, d'inadaptation au rythme de vie, des actes de délinquance (répercussions légales, financières, médicales et psychologiques)

- * Les professionnels du Pôle Insertion par l'Hébergement sont confrontés aux risques de mise en danger de soi et d'autrui, au déni, à la perte d'autonomie psychique de personnes qui, quel que soit leur âge, perdent progressivement leur capacité de choix
- * de nombreux résidants du C.H.R.S., se retrouvent fragilisés par la rupture des liens sociaux et familiaux et souffrent de maladies psychiques. Le nombre de personnes cumulant plusieurs troubles est en augmentation Cela est d'autant plus problématique pour le public jeune accueilli dont les parcours sont émaillés de maltraitance (témoins et/ou victimes)
Le cumul de pathologies (physiques, psychiatriques) lié au retard d'accès aux soins et aux conditions de vie accélère le processus de vieillissement des personnes et la dégradation de leurs capacités de réflexion
Se pose alors la question de la capacité à accéder à un logement autonome d'autant que l'offre traditionnelle de logement et de centre de soins ne propose pas de réponse adaptée
- * Nous observons, depuis l'arrêt du financement par l'ETAT de la restauration collective, avec le renouvellement progressif du groupe de résidants, une modification de l'appropriation des logements au C.H.R.S. collectif et de la vie en collectivité ; progressivement, nous sommes passés d'un groupe de résidants accompagnés de façon personnalisée mais avec une « appartenance » à un groupe, à des personnes hébergées chacune dans leur logement respectif et pour lesquelles il convient de renforcer les temps d'actions collectives pour favoriser le « bien vivre ensemble »

II.4.10 perspectives 2016

- ✓ La révision du projet associatif et l'actualisation du projet de service, centrés sur la place des personnes accompagnées, au cœur du dispositif
- ✓ Le bilan et renouvellement du CPOM
- ✓ La mise en œuvre du projet social Urgence et l'organisation mutualisée qui en découlera

Retrouvez ce document sur
le site web de la maison de l'Argoat



<http://maisondelargoat.fr/>